

Règlement Trail du Bessin

CERTIFICAT MÉDICAL :

- Pour les licenciés FFA, fournir une photocopie de la licence qui sera conservée par l'organisation.
- Pour les non licenciés FFA majeurs, fournir
 - soit une attestation de Parcours de Prévention Santé(PPS) de moins de 3 mois que vous pouvez obtenir via le site <https://pps.athle.fr>
 - soit un certificat médical daté de moins d'un an le jour de la course et portant la mention de non contre-indication à la course à pied en compétition. Il sera conservé par l'organisation.
- Pour les mineurs,
 - il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical pour une inscription à une compétition sportive. La production d'un tel certificat demeure toutefois nécessaire lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical. Le questionnaire de santé du mineur (questionnaire qui se substitue au certificat médical) est disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>
 - vous devez fournir une autorisation parentale dont vous pouvez trouver un modèle à l'adresse https://www.klikego.com/docs/Autorisation_Parentale_Attestation_Modifiable.pdf. Celle-ci doit spécifier l'épreuve à laquelle le mineur est autorisé à participer et confirmer que vous avez complété le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et avez répondu NON à toutes les questions. Vous n'avez pas à fournir une copie du questionnaire.

ASSURANCE :

L'organisation est couverte par une police responsabilité civile.
En cas de force majeure (tempête, inondation...) l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves. Aucun remboursement d'inscription ne pourra être alors réclamé.

DOSSARD :

Il est à retirer au secrétariat de la course au plus tard 30 minutes avant le départ de la course. Les dossards seront disponibles la veille de la course et pourront être retirés au secrétariat entre 14h et 18h à la salle polyvalente du Fresne-Camilly.

RAVITAILLEMENTS :

Pour le trail 22 km, au 8ème kilomètre, au 15ème puis à l'arrivée.
Pour le trail 11 km, ravitaillement à l'arrivée.

RÉSULTATS :

Affichés 30 minutes après chaque course.
Ils seront également sur les sites internet traildubessin.fr et klikego.fr

SIGNALISATION :

Balisage et signaleurs sur trails 11km et 22km.

SÉCURITÉ :

Les secours sont assurés (médecin, ambulance, Croix Rouge). Un VTT est en liaison avec le PC Course pour suivre les derniers coureurs.

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité, les vélos, cyclos et suiveurs sont interdits sur le parcours, sauf véhicule de secours.

PARKING :

Dans les rues du Fresne-Camilly et sur le parking de la salle polyvalente.

VESTIAIRES :

Disponibles non gardés.

DOUCHES ET WC à disposition.

DROITS D'IMAGES :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant et dont nous sommes seuls destinataires.

Dans l'intérêt de la course, le présent règlement pourra être modifié par l'organisation pour toute raison qu'elle jugera utile.